



Numéro 77
9 novembre
2016



DATE A RETENIR

AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES CERTIFIEES

COLZA

Ravageurs
Désherbage de rattrapage

BLE

Ravageurs
Désherbage de prélevée

PROTEAGINEUX

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 43 du 9 novembre 2016. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Manon LEFEVRE
01 64 79 31 27 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière de l'Etat et de la Région Ile-de-France

OPE.COS.ENR15 01/09/15

DATE A RETENIR

La Chambre d'agriculture, ARVALIS - Institut du végétal et Terres Inovia vous invitent à une réunion technique le Jeudi 8 décembre afin de vous présenter les dernières innovations pour le printemps prochain.

Pour accéder au programme et au bulletin d'inscription : [Cliquez ici](#)

Rappel : AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES CERTIFIEES

Pour bénéficier de la demande au titre du soutien exceptionnel du Conseil Régional Ile-de-France à l'achat de semences certifiées, vous devez adresser votre dossier à la Chambre d'agriculture, au plus tard le **15/11/2016** :

- par voie dématérialisée en remplissant le [formulaire en ligne](#)
- ou par courrier, en utilisant le [formulaire de demande](#) téléchargeable à retourner à : Chambre d'agriculture - Semences certifiées
418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée-sur-Seine.

Seules les exploitations dont le siège social est situé dans un département de la région Ile-de-France sont éligibles. Cette aide est uniquement réservée aux semences certifiées d'automne et d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, avoine, épeautre, triticale, seigle...) de type R1, R2, G1, G2...

Le montant de l'aide est à hauteur de 25 € le quintal de semences ou de 5 € la dose de 500 000 graines.

Pour tout renseignement : semences.certifiees@seine-et-marne.chambagri.fr ou 01 64 79 30 00.

COLZA

(4 feuilles à 8 feuilles)

Ravageurs

Charançons du bourgeon terminal : Le vol de charançons du bourgeon terminal avait fortement démarré en vallée de Seine il y a 3 semaines. Depuis le vol c'est fortement calmé et les conditions actuelles sont peu favorables. Les interventions ne sont pas nécessaires pour l'instant.

➤ Surveillez la présence de cet insecte à l'aide de cuvettes jaunes placées au-dessus de la végétation.

➤ Le positionnement de l'intervention se réalise 8 à 10 jours après les premières captures franches dans la cuvette jaune.

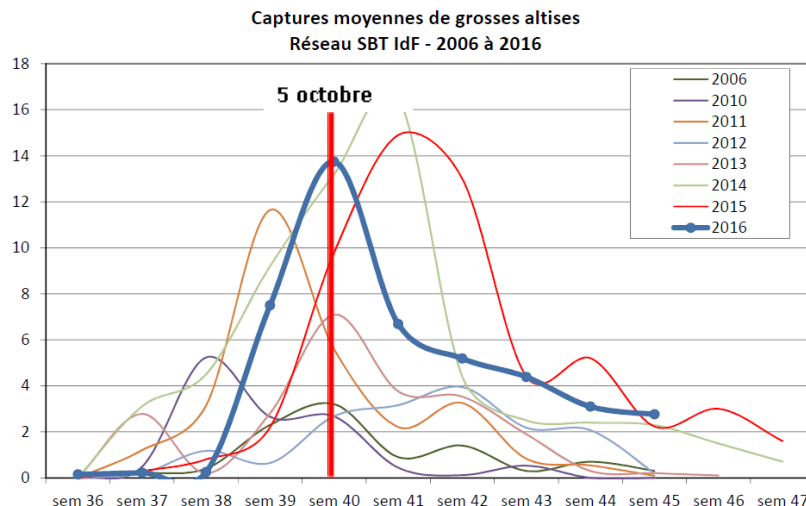
Larves de grosses altises :

➤ Seuil d'intervention : si plus de 7 plantes sur 10 avec 2 - 3 larves à l'intérieur des plantes.

➤ Stade de sensibilité : de 5 - 6 feuilles à la reprise de la végétation.

Voici les prévisions d'éclosions des larves pour 2 stations en Seine-et-Marne :

| Date de début vol observé | Ponte | Éclosion larves L1 |
|---------------------------|-------|--------------------|
| MELUN MONTERAU | | |
| 25-sept | 28/09 | 30/10 |
| 01-oct | 07/10 | 18/12 |
| 05-oct | 13/10 | 22/12 |



Source : Terre Inovia et BSV grandes cultures IDF

Le vol d'altises de cette année a démarré début octobre pour atteindre le pic autour du 5 octobre. Au vue des températures douces autour de ce pic, les pontes ont été rapides. Cependant les éclosions, à l'inverse, sont beaucoup plus lentes. Cela est dû au froid d'octobre et de début novembre. Ainsi même si les premières pontes ont éclos la semaine dernière, la majorité va éclore en décembre. Vous pouvez donc démarrer vos observations en parcelles. Un traitement n'est pas justifié pour le moment car il sera bien trop précoce en raison du peu de larves présentes.

🚩 Désherbage, rattrapage spécifique

En ce qui concerne l'utilisation de la propyzamide (KERB FLO/IELO), les températures actuelles < 10° C permettent l'application de ces produits racinaires. Cependant l'efficacité et surtout la persistance de ces produits sont optimales avec des températures proches de 0° C (0 - 5° C). Les traitements sont réalisables mais des conditions plus froides seraient optimales pour les applications. Les symptômes liés à l'herbicide peuvent mettre plusieurs semaines à apparaître, même si le produit arrête le développement de l'adventice.

BLE

(semis à 2/3 feuilles)

🚩 Limaces

Attention, les conditions humides leur sont propices ainsi que les semis motteux. Faites attention à leur apparition ou leur pullulation dans les parcelles.

Seuils d'intervention : présence **ET** dégâts sur feuilles constatés.

Stade de sensibilité : de la germination au stade 3/4 feuilles.

Produits possibles : SLUXX HP 7 kg/ha, METAREX INO 4-5 kg/ha...



Un semis rappuyé sans trop de cavités est moins favorable aux limaces.

🚩 Pucerons

Avec les températures froides qui sont arrivées en début de semaine, l'activité des pucerons a diminué voir n'a pas commencé.

➤ Les parcelles sans traitement de semences adapté seront toujours à surveiller si les températures douces reviennent (> 10 - 12 C).

➤ Stade de sensibilité : de la levée au stade tallage.

➤ **Désherbage**

Pour les semis précoces, les blés vont de 1 à 3 feuilles et les dés herbages sont terminés. Par contre, pour tous les blés de betterave ou maïs qui viennent d'être semés plusieurs possibilités de dés herbage s'offrent à vous :

- Votre parcelle est habituellement propre et la sensibilité des graminées aux sulfonyles est suffisante pour un dés herbage sortie hiver correct. L'impasse de dés herbage d'automne peut être envisagée.
- Votre parcelle est relativement infestée tous les ans et vous suspectez une résistance aux sulfonyles (nombre d'adventices grandissant chaque année après un dés herbage avec cette même matière active).
 - o Dans ce cas vous pouvez adopter une stratégie de prélevée :

Si VULPINS **résistants**

| Prélevée | |
|----------|-------------------------------|
| OU | TROOPER 2,2 l |
| OU | Isoproturon 800 à 1 000 g (1) |
| OU | DEFI 3 l |

Si RAY-GRASS **résistants**

| Prélevée | |
|----------|--------------------------------|
| OU | DEFI 3 l |
| OU | Chlortoluron 1200 à 1500 g (2) |
| OU | Chlortoluron 1800 g (2) |
| OU | TROOPER 2,2 l |

(1) Exemple de produits possibles : MATIN EL, MADIT DISPERSION

(2) Exemple de produits possibles : CHLORTOCIDE, TORLUGAN 50 SC

PROTEAGINEUX D'HIVER :

Dernier semis

➤ **Pois d'hiver**

L'objectif est d'avoir des pois levés (1 feuille) avant les fortes gelées. La sensibilité au gel augmente à partir de 5 feuilles.

Pour notre région, la date limite de semis se situe autour du 15 novembre. A la vue des conditions climatiques de ces derniers jours et de celles annoncées, s'il vous est impossible de semer, rabattez-vous sur des semis de printemps.

➤ **Féverole d'hiver**

L'objectif est d'avoir des féveroles à 1 feuille avant les fortes gelées. Contrairement aux pois, les féveroles peuvent être semées aux alentours du 20 - 25 novembre. Pour limiter les effets du gel, semez profond (6 - 8 cm) et choisissez une variété résistante au gel comme DIVA ou OLAN.

Pour les questions de dés herbages retrouver les programmes dans l'Info.plaine Nord n° 75.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

| HERBICIDES | |
|---------------------------------|---|
| CHLORTOCIDE EL TOLUGAN 50 SC | Chlortoluron 500 g/l |
| DEFI | Prosulfocarbe 800 g/l |
| IELO | Aminopyralid 5,27 g/l + propyzamide 500 g/l |
| KERB FLO | Propyzamid 400 g/l |
| MATIN EL MADIT DISPERSION | Isoproturon 500 g/l |
| TROOPER | Pendiméthaline 300 g/l + flufénacet 60 g/l |
| ANTILIMACES | |
| METAREX INO | Métaldéhyde 40 g/kg |
| SLUXX HP | Phosphate ferrique 29,7 g/kg |



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

